



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2026_005

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	22
<i>Votants</i>	28
<i>Nombre de voix pour</i>	23
<i>Nombre de voix contre</i>	5
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

Bail commercial
Signature d'un bail
commercial au profit de la
société CARREFOUR
PROXIMITE FRANCE
Lots numéros 3 et 4
d'un ensemble immobilier
situé
600, place Michel Geindre,
600 rue du Général de
Gaulle et 110,130,150 et 170
chemin de la Souchière

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 038-213802499-20260224-01_01_2026_005-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six

le mardi 24 février

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 17 février 2026

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Caroline HALLE, Marie-Béatrice MATHIEU - MM Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s. Mmes Christine CARBONE, Catherine FAVAND, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT - MM Jean-Franck BARONI, Claude BAUSSAND, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mme Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Mme Caroline HALLE), Mme Marie-France CARRE (pouvoir à M. Dominique BONNET), Mme Nadine HEILLIETTE (M. Daniel LEIFFLEN) Mme Virginie SONJON (M. Gilles FARRUGIA) - M. Alexis ISAAC (donne pouvoir à M. Alain MAFFET), Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS).

Absente non excusée : Mme Laurence LE BARRILLEC.

M. Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a récemment acquis des locaux commerciaux situés 600, place Michel Geindre.

La société Carrefour Proximité France a manifesté le souhait de prendre à bail ces biens pour une surface totale de 227.05 m² (lots numéros 3 et 4 de cet ensemble immobilier) afin d'y exercer une activité de commerce d'alimentation générale de type supermarché.

Compte tenu du fait que ces biens font parties du domaine privé de la commune, il est proposé un bail d'une durée de 9 années à compter de la prise d'effet du bail qui interviendra le jour du constat de la réalisation des conditions suspensives, moyennant un loyer annuel de 32 000 € hors charges. Ce bail est soumis au statut des baux commerciaux, régi par les articles L145-1 et suivant du Code de Commerce.

Considérant la réalisation des travaux d'aménagement que la Société Carrefour Proximité France devra réaliser dans les locaux loués et de la plus-value qui en résultera pour la commune, et compte tenu des charges imposées à ladite société par le bail, la commune consent à la Société Carrefour France, les aménagements suivants :

- Une réduction de loyer de SEPT MILLE EUROS la première année portant le Loyer exigible à la somme de VINGT CINQ MILLE EUROS (25.000,00 euros).
- Une réduction de loyer de TROIS MILLE EUROS la deuxième année portant le Loyer exigible à la somme de VINGT NEUF MILLE EUROS (29.000,00 euros).
- Une franchise de loyer de trois (3) mois à compter de la Prise d'Effet.

Le bail sera conclu sous conditions suspensives que Carrefour obtienne toutes les autorisations administratives requises pour l'exercice de son exploitation, purgées de tout recours et toutes les autorisations auprès de la copropriété afin que Carrefour puisse réaliser les travaux et modifier la façade en vue de son installation, également purgées de tout recours.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal de régulariser le bail commercial dont le projet figure en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de régulariser, au profit de la Société Carrefour Proximité France, le bail portant sur le local commercial situé à Montbonnot-Saint-Martin.
- Donne pouvoir à cet effet à Monsieur le Maire pour signer tout acte requis.
- Mandate Me Thomas PLOTTIN, notaire à Meylan pour l'établissement de cet acte.

Le conseil municipal, à la majorité (5 votes contre : Alain MAFFET, Daniel LEIFFLEN, Stéphane MOUNIER, Nadine HEILLIETTE (par pouvoir à Daniel LEIFFLEN) et Alexis ISAAC (par pouvoir à Alain MAFFET)) de ses membres présents et représentés, approuve cette délibération.

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Bail commercial